

# Étudiantes et Étudiants internationaux : ce qui change concernant les droits d'inscription à la rentrée 2026

1.7.2026 - | Université de Montpellier

**Depuis plusieurs années, la réglementation française prévoit l'application de droits d'inscription différenciés pour certains étudiants internationaux. L'Université de Montpellier avait, jusqu'ici, fait le choix d'exonérer les étudiantes et étudiants concernés afin de préserver un accès équitable à l'enseignement supérieur, cependant l'entrée en vigueur du décret n° 2026-385 du 19 mai 2026 relatif aux droits différenciés modifie ce cadre en limitant fortement les possibilités d'exonération accordées.**

À compter de la rentrée universitaire 2026, les droits d'inscription différenciés s'appliqueront donc aux étudiantes et étudiants internationaux concernés, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Elle prévoit également des dispositifs d'exonération pour des situations spécifiques définies par la réglementation.

Consciente des conséquences de cette évolution réglementaire pour les étudiantes et étudiants concernés, l'Université de Montpellier met en place un accompagnement personnalisé afin de les informer, les orienter dans leurs démarches d'inscription, pour :

- Comprendre les droits différenciés
- Prendre connaissance des différentes situations
- Obtenir des renseignements si une situation n'est pas évoquée dans le schéma : \*protected email\*

<https://www.umontpellier.fr/articles/etudiantes-et-etudiants-internationaux-ce-qui-change-concernant-les-droits-dinscription-a-la-rentree-2026>